

Département du GARD
Arrondissement de NÎMES
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service Musées
Domaine Culture

DÉCISION MUNICIPALE n° 2025-01-05

Objet : affectation d'une œuvre aux collections du Musée Albert-André

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu le code du patrimoine,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-07-022-a du 03 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses pouvoirs de décision au Maire, notamment l'alinéa 9,

Vu l'avis favorable émis par la Délégation Permanente de la Commission Scientifique d'acquisition des Musées de France en date du 20 novembre 2024,

Considérant que la commune de Bagnols-sur-Cèze a fait l'acquisition, pour la somme de 2 286,00 € auprès de la maison de ventes aux enchères Le Floc'h, d'un écran décoratif brodé représentant une femme dans un paysage retenant son chapeau, insérée dans un encadrement en acajou reposant sur un socle rectangulaire de Albert ANDRÉ et Francis JOURDAIN,

Considérant l'intérêt de l'œuvre par rapport aux collections du musée Albert-André, sa qualité artistique et sa valeur historique,

Considérant que cette acquisition est l'opportunité de faire entrer une nouvelle œuvre des artistes Albert ANDRÉ et Francis JOURDAIN dans les collections bagnolaises, de promouvoir leur art auprès du public et de le transmettre aux générations futures,

DÉCIDE

- d'affecter l'écran décoratif brodé représentant une femme dans un paysage retenant son chapeau, insérée dans un encadrement en acajou reposant sur un socle rectangulaire de Albert ANDRÉ et Francis JOURDAIN aux collections du musée Albert-André et d'autoriser son inscription à l'inventaire réglementaire, lui permettant ainsi d'intégrer de manière permanente les collections de ce musée.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le **27 JAN 2025**

Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET

